

// Evénement

Grenelle contre les violences conjugales

Vendredi 27 septembre 2019
AVRANCHES

#NeRienLaisserPasser
Réagir peut tout changer

portail de
signalement des
violences sexuelles et
sexistes



- Le tchat permet un **échange individualisé** avec un policier ou un gendarme spécialement formé.
- Il n'est pas obligatoire de déclarer son identité.
- C'est un service gratuit, **accessible 24h/24, 7j/7**, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Orienter les victimes vers le dépôt de plainte et faciliter une prise en charge sociale et/ou psychologique

Contact [presse](#)

Clémence JACQUINOT

Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 53
clemence.jacquinot@manche.gouv.fr

Valérie DESQUESNES

Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54
valerie.desquesnes@manche.gouv.fr



» Contexte

Le 3 septembre 2019, le Gouvernement a lancé le Grenelle contre les violences conjugales.

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée «Grande cause du Quinquennat» par le Président de la République. Dans ce cadre, la lutte contre les violences conjugales est une priorité absolue du Gouvernement. Le sujet des féminicides fait malheureusement l'actualité quasi quotidiennement depuis le début de l'année.

Dans la continuité des actions déjà engagées, le Grenelle s'étendra sur 2 mois, au cours desquels des groupes de travail thématiques réuniront les principaux acteurs concernés : Justice, Intérieur, Cohésion sociale, Santé, Logement, Petite enfance, les associations, des experts et des collectivités territoriales.

Ces réflexions nourriront la réalisation d'un plan stratégique quinquennal qui sera présenté le 25 novembre. Il engagera l'Etat, les collectivités territoriales et les associations sur un nouveau socle de mesures.

Dans la Manche, des rencontres avec les acteurs de terrain sont d'ores et déjà programmées dans chaque arrondissement.

Cet état des lieux et les axes d'amélioration ainsi identifiés seront partagés à l'occasion d'une rencontre départementale qui aura lieu à la préfecture en clôture du Grenelle.



Des actions concrètes pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été déclarée Grande cause du quinquennat. Elle passe par une mobilisation de tous.

- ▶ **5,06 millions d'€** pour les associations luttant contre les violences sexistes et sexuelles en 2018 (+ 21,3% par rapport à 2017)
Dont + 120 000 € pour le numéro d'écoute national **3919**
- ▶ **3 837 tchats** traités sur le portail de signalement en ligne
- ▶ **73 psychologues** recrutés pour les commissariats
- ▶ **713 amendes** pour outrage sexiste depuis août 2018



Loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes qui prévoit notamment :

- Un délai de prescription à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs
- La création d'une infraction pour verbaliser le harcèlement de rue
- La lutte contre les nouvelles formes d'agressions : "raids numériques", upskirting*, etc

*Filmer ou prendre des photos sous les jupes

service-public.fr/cmi 

Lancement de la plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles

Disponible 24h/24 et 7j/7

Gratuite et anonyme

Signature d'une convention, pour renforcer le travail partenarial avec les associations, avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes et la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

3
sept 2019

Un Grenelle des violences conjugales pour lutter contre les féminicides, avec la participation des ministres, des acteurs de terrain, des associations et des familles de victimes

Ouverture, à Tours, d'un centre innovant d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences



Un compte Twitter **@arretonsles** dédié à la sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles

» Les chiffres dans la Manche en 2018

516 000 habitants - 2,7 FFV / 1000 habitants

=> **1391** faits constatés de violences faites aux femmes dont 378 dans la sphère conjugale (+ 9 % par rapport à 2017)

=> 2 homicides contre 5 en 2017 et 2 tentatives d'homicide (un homme et une femme) en 2018

=> 769 faits de violences volontaires (contre 750 en 2017) dont 353 dans la sphère conjugale (contre 337 en 2017)

=> 139 viols (+ 29 % par rapport à 2017)

=> 304 atteintes sexuelles (+ 28 % par rapport à 2017) soit 443 faits de violences sexuelles en 2018

=> 133 violences sur mineures contre 139 en 2017

=> 8 séquestrations contre 5 en 2017

=> 36 vols violents contre 32 en 2017

61 % des violences sexuelles ont été commises sur les mineures soit 271 faits sur les 443 (72 viols et 199 atteintes sexuelles).

Il est possible que l'augmentation des faits constatés soit l'effet des campagnes de sensibilisation et des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du protocole départemental au profit de la libération et du recueil de la parole des victimes.

Parmi les violences intrafamiliales enregistrées dans la Manche en 2018, dans 89 % des cas les victimes sont des femmes. Ces violences sont souvent associées à une consommation d'alcool.

» Le protocole départemental 2017-2022

Dans le département de la Manche, des dynamiques locales existent depuis plusieurs années sur le champ des violences, notamment au sein des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Le département se caractérise par une ruralité importante ainsi que par une répartition inégale des dispositifs et un certain enclavement, qui ont rendu nécessaire de mettre en place une organisation particulièrement concertée au plan départemental et infra départemental.

La mise en place du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes (2017-2022) a ainsi ouvert de nouvelles perspectives en matière d'impulsion, de pilotage et de coordination de cette politique publique, en réponse aux attentes formulées par les acteurs et partenaires locaux.

Cette contractualisation s'est inscrite dans les préconisations gouvernementales issues des plans interministériels de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et la Stratégie nationale de prévention de la délinquance. Conformément à l'article 1-10 du plan violences, cette politique publique repose sur un pilotage départemental autour du préfet de département et des procureurs de la République, en lien avec les partenaires institutionnels de la Justice, de l'Intérieur, de la Cohésion sociale, de la Santé, ainsi que le Conseil départemental et le réseau des acteurs publics, privés et associatifs concernés de la Manche.

Le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, a été signé le 9 mars 2017 par 47 structures (publiques, privées, associatives, collectivités territoriales). Depuis, ce réseau s'étoffe au gré des projets et du développement de cette politique publique par l'effet réseau.

Formaliser le protocole a doté la Manche d'une feuille de route thématique pour la période 2017-2022 afin de tendre vers une organisation permettant un maillage opérationnel et ciblé au plus près des besoins des victimes et de mieux répondre collectivement aux situations et spécificités du territoire. Il s'agissait aussi d'améliorer le maillage en allant vers les publics les plus isolés et de décroiser à la fois les pratiques professionnelles et les organisations locales pour mieux travailler en réseau.

Ce cadre permet de mettre en place des expérimentations et de proposer des réponses évolutives au sens des directives nationales, tout particulièrement dans le cadre de la Grande cause du quinquennat, adaptées aux spécificités des territoires de la Manche.

En outre, ce dispositif sera prochainement utilement complété par la mise en place d'une commission départementale de coordination et de suivi des actions en faveur des victimes du proxénétisme et de la traite des êtres humains (TEH) aux fins d'exploitations sexuelles issue de la Loi n°2016-444 du 13 avril 2016.

» L'échelon infra-départemental : les contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles

En complément de cette structure départementale, afin d'agir plus efficacement en proximité, par instruction du 11 janvier 2019, la Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations souhaite généraliser les partenariats formalisés entre les différents acteurs locaux concernés au sein de « contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles » (CLSS) en tant que déclinaison opérationnelle des engagements pris au niveau national en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les territoires.

Cette démarche sera intégrée dans le travail existant dans le département afin de bien articuler les dispositifs et de s'appuyer sur les apports nombreux de ce travail de réseau piloté par l'Etat pour en faire une plus-value.

Un premier contrat local est en cours d'élaboration à l'échelle de l'arrondissement de la sous-préfecture d'Avranches qui recouvre deux CLSPD (CLSPD d'Avranches et CISPD de Granville) et des réseaux de proximité actifs dans cette zone territoriale. La démarche a été lancée en sous-préfecture le 27 juin 2019. La signature est envisagée à l'occasion du 25 novembre 2019, journée internationale pour l'élimination des violences à l'encontre des femmes.

» Les chiffres dans l'arrondissement d'Avranches en 2018

140 000 habitants - 2,4 FFV / 1000 hab

=> **335** faits constatés de violences faites aux femmes par les forces de l'ordre dont 93 dans la sphère conjugale dont :

=>166 faits de violences volontaires,

=>36 viols,

=>85 atteintes sexuelles, soit 121 faits de violences sexuelles,

=>36 faits de violences sur mineures,

=>2 séquestrations,

=>10 vols violents.

69 % des violences sexuelles ont été commises sur les mineures soit 83 faits sur les 121 (23 viols et 60 atteintes sexuelles). Même constat, un peu plus élevé, qu'au niveau départemental.

Les violences volontaires sur les femmes tous âges confondus représentent 50 % des faits, mais touchent à 95 % les femmes majeures (157 faits sur un total de 166).

52 % sont commis dans le cadre conjugal

66 % par le partenaire de vie (mari ou concubin)

34 % par un ex-partenaire de vie.

Les violences faites aux femmes dans l'arrondissement représentent 24 % des faits constatés au niveau départemental et 23 % des faits constatés de violences dans la sphère conjugale. Les violences sexuelles représentent 19 % des faits constatés au niveau départemental.



Des actions significatives dans l'arrondissement d'Avranches

L'ouverture d'un pôle famille, égalité femmes/hommes à la maison de santé du port à Granville où un accueil des victimes et des permanences pluridisciplinaires sont proposées (inauguration le 6/11/2018)

Un réseau VIF rattaché au CLSPD



- Des permanences et lieux d'écoute délocalisés

- Une expérimentation pour le transport des victimes

pilotés pr le CHRS Le Cap avec le soutien de l'Etat

- Si vous vous interrogez sur ce que vous vivez au sein de votre famille
- Si vous pensez être ou avoir été victime de violence

**Accueil de jour
des lieux d'écoute**

** Pour vous écouter, vous accompagner, vous informer, vous soutenir, vous orienter*

** lors d'une ou plusieurs rencontre(s) pour trouver des solutions, à votre rythme*

**Avec ou sans rendez-vous
Gratuit**

3 lieux d'écoute :

- Villedieu Les Poêles**
↳ Permanence le mardi de 14h à 16h
Le 1^{er} mardi du mois
à la Maison des Services de Villedieu Intercom - 11, rue Pierre Paris
- Saint Hilaire du Harcouët**
↳ Permanence le mercredi de 10h à 12h
Le 3^{ème} mercredi du mois
au Centre Communal d'Action Social
65, Place Delaporte – Place du marché
- Avranches**
↳ Permanence les jeudis de 14 à 16h
Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois
au CAP - 24, avenue du Quesnoy
à Saint Martin des Champs

Contact téléphonique : 06.37.45.65.60
Mail : accueildejour@adseam.asso.fr

- Un groupe de parole pour les femmes victimes de violences

Animé par l'ACJM et le CHRS Le Cap avec le soutien de l'Etat

Violences Conjugales
Parions-en

Insultes Menaces Giffes
Dévalorisation Bousculades Peur
Isolement Culpabilité
Perte de confiance en soi Sentiment de honte

Vous êtes ou avez été victime de violences.
Vous vous interrogez sur ce que vous vivez dans votre relation de couple.
Ne restez pas seul(e).
Une écoute, des réponses, des solutions existent.

GROUPE DE PAROLE

Rencontres mensuelles
Le 1^{er} lundi de chaque mois
De 14h00 à 16h00 à AVRANCHES
Animées par des professionnels

GRATUIT

ACJM : 02 33 19 05 80
ADSEAM : 02 33 60 94 26

Des formations au niveau départemental dans le cadre du protocole

Des modules sur mesure : amorce pour la sensibilisation des élus en lien avec l'AMF

Et de proximité organisées par le CCAS d'Avranches et le CHRS Le Cap avec le soutien de l'Etat

Hubert LEFEVRE
Président de l'association des maires ruraux de la Manche

Anne-Marie COUSIN
Présidente de l'association des maires de la Manche

Jean-Marc SABATHÉ
Préfet de la Manche

Marc LEFEVRE,
Président du Conseil départemental de la Manche

Organisent à l'attention des élus, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes célébrée chaque année le 25 novembre, une réunion départementale de sensibilisation à la question des violences faites aux femmes :

le vendredi 30 novembre 2018
de 10h à 12h
Auditorium des Archives départementales à Saint-Lô

Cet événement s'inscrit dans les objectifs du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, priorité de l'action publique, déclarée Grande Cause Nationale du quinquennat par le président de la République.

Le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, signé le 9 mars 2017, piloté par la Préfecture de la Manche en lien avec les partenaires institutionnels de la Justice, de la Santé, le Conseil départemental et le réseau des acteurs publics, privés et associatifs de la Manche, constitue la feuille de route de la Manche pour la période 2017-2022. En tant que premiers officiers de police judiciaire et administrateurs de proximité, les maires constituent des interlocuteurs de premier plan dans les situations relevant de cette problématique. L'association des maires de la Manche s'est engagée dans ce travail pour améliorer, avec le concours des élus des territoires, le repérage en proximité et l'orientation des personnes confrontées à des situations de violence.

Cette rencontre sera également consacrée au lancement officiel de la campagne départementale « Violences conjugales, savoir les reconnaître » pilotée par le Conseil départemental en partenariat avec la Préfecture et le réseau du protocole violences de la Manche.

La presse est conviée à cet événement.
Un point presse se tiendra dans le hall des archives départementales à 12h.

Un guide départemental réalisé en lien avec le réseau du protocole violences pour :

- Mieux comprendre les situations de violences ;
- Donner des clés pour être en capacité d'écouter la personne victime sans jugement et de respecter son rythme et ses décisions ;
- Savoir vers quelles structures d'aide orienter les victimes ;
- Savoir qu'un réseau existe et ne pas rester seul face à une situation de violence, dans l'écoute et l'accompagnement d'une victime.

**VIOLENCES
CONJUGALES**
SAVOIR LES RECONNAÎTRE

VOUS ÊTES
EN CONTACT
AVEC UNE PERSONNE
VICTIME
DE VIOLENCES

LA
MANCHE
S'ENGAGE

CONSEILS
POUR AIDER ET ORIENTER
LES VICTIMES DE VIOLENCES

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919*
*Appel anonyme et gratuit

PRÉFET
DE
LA MANCHE

LE DÉPARTEMENT
DE LA MANCHE

LA MANCHE



Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale «Le Cap»

La structure est située au 60, rue Robert Lecouvez à Cherbourg en Cotentin. Le CHRS, créé en 1986, est sous gestion de l'association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche (AD-SEAM) depuis 2000 et une antenne a été ouverte à Avranches en 2005.

Suite à plusieurs extensions, la capacité est autorisée depuis octobre 2016 pour 59 places :

31 places dont 4 places d'urgence sur le site de Cherbourg en Cotentin. Celui-ci a pour vocation à accueillir des hommes majeurs seuls et des couples rencontrant des difficultés cumulées qui compromettent leur insertion sociale et nécessitent une aide globale adaptée (chef de service : Yann Girot),

28 places dont 6 places d'urgence sur l'antenne d'Avranches pour l'accueil de femmes seules avec ou sans enfants de plus de 3 ans, victimes de violences ou rencontrant des difficultés cumulées qui compromettent leur insertion sociale et nécessitent une aide globale adaptée (cheffe de service : Caroline Ernouf).

En parallèle, l'association gère deux places d'urgence dédiées à l'accueil de femmes victimes de violence relevant d'un financement via une subvention (17 264,50 €) et qui ont bénéficié du programme de pérennisation en 2019.

Quelques chiffres du CHRS en 2018 :

- L'établissement affiche un taux d'occupation de 88,59 % pour l'ensemble de la structure.
- Le tableau des effectifs présente un total de 15,14 ETP.

Accueil d'urgence

Le taux d'occupation de la structure est de 92,70 % (105,31 % sur Cherbourg et 75,90 % sur Avranches).

Focus sur Avranches

- 43 personnes accueillies en urgence (25 femmes et 18 enfants)
- les principaux motifs d'accueil :
 - => 82 % : contexte de violence conjugale
 - => 10% : rupture familiale
- 29 ménages sortis de l'urgence :
 - => 13 vers le CHRS
 - => 4 retours à domicile
 - => 4 vers un logement social
 - => 4 sans laisser d'adresse

Une enveloppe «nuitées d'hôtel» d'un montant de 2 500 € permet la mise à l'abri notamment le week-end et la nuit de femmes victimes de violence dans le cadre d'un accord passé avec un hôtelier d'Avranches. Ainsi, 11 personnes ont dans un premier temps été accueillies à l'hôtel. 2 femmes et 2 enfants ont ensuite intégré l'accueil d'urgence du CHRS.

Accueil en insertion

Le taux d'occupation de la structure est de 91,9 % (84 % sur Cherbourg et 90,76 % sur Avranches).

Focus sur Avranches

- 54 personnes (26 femmes et 28 enfants) prises en charge
- 26 ménages présents dans la structure : notamment
- 19 pour "violences/insécurité"
- 3 pour rupture familiale
- 2 pour absence d'hébergement
- 15 ménages sortis : notamment
- 9 vers le milieu ordinaire
- 2 chez des tiers
- 2 retours au domicile

Activités annexes en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes

L'ADSEAM est signataire du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes 2017-2022. Du fait des activités exercées et de son implantation géographique, l'ADSEAM constitue un partenaire de l'État dans la mise en œuvre territoriale et opérationnelle des actions issues du protocole départemental en matière de repérage et d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes de violences, de prise en charge et de formation des professionnels.

Peuvent être notamment soulignées les actions suivantes :

- Sur le Sud Manche, depuis le 15 mai 2018, l'association assure des permanences d'écoute dédiées aux femmes victimes de violences (sites d'Avranches (locaux du CHRS), de Villedieu les Poêles (Intercom) et à Saint Hilaire du Harcouët (CCAS) .

Cette action nous permet de compléter l'offre sur l'arrondissement d'Avranches et d'améliorer le maillage territorial et opérationnel dans cette zone géographique.

Au bilan du 31 mai 2019, **61** femmes ont bénéficié de ce service en un an de fonctionnement.

- une expérimentation en faveur du transport des victimes, qui constitue souvent un frein au parcours de sortie des violences, surtout en zone rurale, a été initiée fin 2018. Cette action fera l'objet d'une convention partenariale en 2020 afin de préciser les motifs de prescription et de faciliter le fonctionnement avec les compagnies de taxis et ainsi d'en accroître la communication et le recours.

- des actions de formation des professionnels de proximité sont animées chaque année par l'ADSEAM. La formation des professionnels constitue un levier essentiel dans la prise en charge en réseau. Ces sessions rencontrent un vif succès. Deux journées seront proposées fin 2019 et début 2020 après la signature du contrat local sur les violences sexistes et sexuelles dans l'arrondissement afin de pouvoir répondre aux demandes des professionnels.

L'ADSEAM co-anime également un groupe de parole pour les femmes victimes de violences dans le Sud Manche en partenariat avec l'ACJM (association d'aide aux victimes). Un bilan de cette action sera fait en fin d'année afin de proposer une évolution adaptée aux besoins repérés dans ce cadre.

Enfin, il peut être souligné la particulière implication de l'ADSEAM dans le partenariat départemental et local notamment dans les groupes de travail du protocole départemental, l'ADSEAM est à cet égard l'un des chefs de file du protocole départemental dans cette zone territoriale et siège au Comité technique. Au plan lcoal, l'ADSEAM est très impliquée dans le groupe dédié à la lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) du CLSPDR d'Avranches.

L'association est aujourd'hui de mieux en mieux identifiée en tant que structure ressource pour les victimes, mais également pour les professionnels et acteurs du repérage et de la prise en charge des réseaux de proximité.

L'ADSEAM constituera un point d'appui dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du contrat local sur les violences sexistes et sexuelles qui sera signé le 25 novembre prochain, ainsi que pour le déploiement des pistes de travail issue du Grenelle des violences.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

Contact **presse**

Clémence **JACQUINOT**

Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 53

clemence.jacquinot@manche.gouv.fr

Valérie **DESQUESNES**

Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54

valerie.desquesnes@manche.gouv.fr



manche.gouv.fr